



Commission fribourgeoise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande dans les domaines de la culture et du social

Informations aux bénéficiaires de contributions financières aux organisateurs de manifestations ou d'évènements annulés ou reportés à cause du coronavirus

Suite aux mesures prises par le Conseil fédéral et le Gouvernement cantonal pour lutter contre la propagation du coronavirus, de nombreuses manifestations sont annulées, restreintes ou reportées. Il peut en résulter des difficultés qui peuvent être importantes pour les organisateurs et les artistes concernés car souvent une partie des recettes est réalisée pendant la manifestation et une partie des charges est déjà engagée avant la manifestation.

Bien consciente de ces difficultés, même si les situations peuvent être très différentes selon les cas, la Commission fribourgeoise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande invite les bénéficiaires concernés à lui faire parvenir une analyse succincte de leur nouvelle situation si celle-ci connaît des changements importants, notamment sur le plan financier.

Cette analyse succincte est attendue au plus tard lors de la prochaine demande annuelle ou à défaut dès la connaissance des éléments affectant la situation du bénéficiaire.

La Commission pourra ainsi procéder à une nouvelle évaluation de chaque cas avec bienveillance et souplesse, tout en tenant compte de la position des pouvoirs publics.

Fribourg, mars 2020